



*Direction Générale des Services*

## **Conseil municipal du 2 février 2024 DELIBERATION**

Rapporteur : Stéphane LARTIGUE

Secrétaire de séance : Madame Brigitte ROSSI

**Nombre de conseiller-e-s en exercice :** 32 (Mme Patricia PROHASKA : démissionnaire)  
**Nombre de présent-e-s :** 31  
**Nombre de votant-e-s :** 32

**Etaient présent-e-s :**

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,  
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI,  
M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoints,  
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA,  
Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE,  
M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSSENY, M. Jacques MAISONNEUVE, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

**Etait représenté :**

- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ

### **18 - ADHÉSION A LA CONVENTION DE GESTION DES DOSSIERS D'ALLOCATIONS D'AIDE AU RETOUR A L'EMPLOI**

Les Centres de Gestion peuvent proposer à leurs collectivités affiliées et adhérentes des prestations facultatives.

À ce titre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques propose une prestation de gestion des dossiers d'allocations de retour à l'emploi (ARE).

Il propose l'adhésion à la convention de gestion des dossiers d'allocations de retour à l'emploi proposée par le Centre de Gestion à compter du 2 février 2024,

Oùï cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'adhérer à compter du 2 février 2024 à la convention de gestion des dossiers d'Allocations de Retour à l'Emploi proposée par le Centre de Gestion,

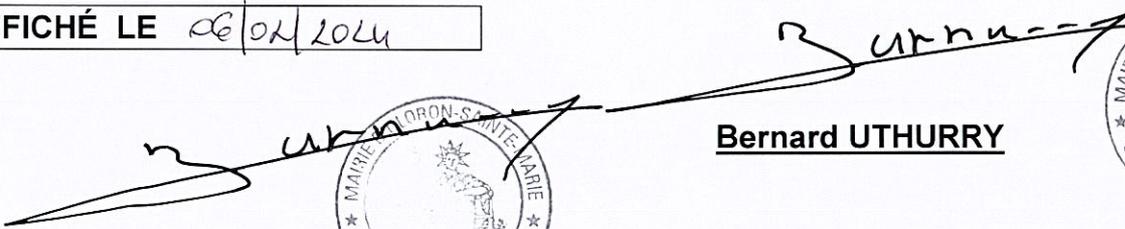
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention proposée en annexe,
- **PRECISE** que les crédits sont prévus au budget de l'exercice.

Ainsi délibéré à OLRON Ste-MARIE, ledit jour 2 février 2024.

Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHÉ LE 06/02/2024

  
 **Bernard UTHURRY** 